

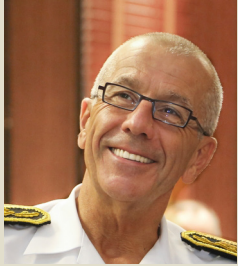
La Lettre de l'Etat - juin 2014

**FOCUS**

## L'archéologie à La Réunion

[www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)

### Editorial



Jean-Luc MARX,  
Préfet de La Réunion

Comme l'a réaffirmé dès son entrée en fonction la ministre de la Culture et de la Communication, Mme Aurélie Filippetti, l'archéologie, préventive ou programmée, est un service public national dont le but est l'enrichissement des connaissances historiques de la collectivité. C'est pourquoi les services de l'Etat à La Réunion se sont dotés en 2010 d'un service de l'archéologie, au sein de la Direction des affaires culturelles – océan Indien (DAC-OI). Notre région était la dernière, de métropole et d'outre-mer, à organiser la conservation, l'étude et la valorisation de son patrimoine archéologique. Elle a aujourd'hui pleinement intégré cette compétence régalienne, qui ne concerne pas seulement la recherche mais de nombreuses politiques publiques, de l'aménagement du territoire à l'éducation artistique et culturelle. La Réunion est même devenue pionnière, dans l'archéologie du marronnage par exemple, grâce à une thèse de doctorat menée sur ce sujet. De nombreux partenaires, universitaires, associations, établissements scolaires, ou citoyens s'engagent aujourd'hui sur ce terrain.



Gabrielle Payet, étudiante

### Mentions légales

La Lettre de l'Etat à La Réunion - Focus est une publication des services de l'Etat à La Réunion  
Directeur de la publication : Jean-Luc Marx, Préfet de La Réunion | Conception : Direction des affaires culturelles - océan Indien | Réalisation : Service régional de la communication interministérielle  
CS 51079 - 97404 Saint-Denis cedex - tél.: 02 62 40 74 19  
mél.: [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
[www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr) - twitter : @Prefet974

Crédits photos :

Edouard Jacquot, Georges Lemaire (DAC-OI) ;  
Anne-Laure Dijoux (UP1) ; Christine Etrich,  
Jean-François Rebeyrotte, Thomas Romon (INRAP) ;  
Pascal Laude (Ville de Saint-Pierre)

**L'archéologie est une science,  
qui étudie l'être humain dans  
le passé, à travers des faits  
matériels, enfouis dans le sol  
ou engloutis sous les eaux.**



## Un métier scientifique et technique

Complémentaire de l'histoire, l'archéologie est une discipline à part entière qui suit une démarche scientifique, mais demande des notions techniques spécifiques pour intervenir sur le terrain. L'archéologue doit donc être formé et expérimenté, diplômé, acquérir des connaissances théoriques et les compétences pratiques indispensables pour être autorisé à fouiller.

## Une discipline encadrée par la loi

Nul ne peut faire de fouille archéologique sans l'autorisation de l'État, ainsi en dispose la loi française, dans le code du patrimoine, et plus précisément son livre V. La nation protège ainsi le patrimoine commun sur le territoire de la République, car si les découvertes ont un régime de propriété déterminé, la connaissance qu'elles portent appartient à tous les citoyens, et aucun individu n'a le droit d'en priver la collectivité. C'est pourquoi la fouille clandestine constitue un délit.

## Un patrimoine non renouvelable

Le pillage des sites archéologiques est un fléau planétaire, qui n'épargne la France ni en métropole, ni outre-mer. Quelle que soit sa motivation, cupide ou candide, le fait de retirer une découverte de son contexte provoque en soi une perte irréversible et définitive. Sorti du sol, sans avoir enregistré ses coordonnées, et la couche dont il provenait, l'objet aura perdu l'essentiel de son information archéologique, perdu à tout jamais, car on ne fouille qu'une fois, et chaque site est unique.

## Un service de l'Etat à La Réunion

La Réunion a un passé récent, auquel l'archéologie nationale ne s'est intéressée que tardivement. L'île se passionna longtemps pour la chasse au trésor, qui se faisait avec des autorisations officielles. Cette page appartient à l'histoire. Depuis 2010, la préfecture de La Réunion dispose d'un service de l'archéologie, au sein de la Direction des affaires culturelles – océan Indien (DAC-OI), qui encadre avec raison la recherche archéologique, comme dans les autres régions de métropole et d'outre-mer.

## Les missions de l'Etat en archéologie

Le préfet de région est l'autorité administrative qui autorise, décide et prescrit les opérations d'archéologie terrestre : prospections, sondages, fouilles ou relevés. Il s'appuie pour cela sur l'expertise scientifique et technique de son service, constitué d'un conservateur du patrimoine et d'un ingénieur d'étude, spécialisés dans cette discipline, avec l'aide précieuse de stagiaires, vacataires ou volontaires du service civique. Dans cette période de mise en place, il veille à l'organisation de la logistique et à la constitution des équipes. Ses missions habituelles sont la réalisation de la carte archéologique, la conservation du mobilier et de la documentation, la programmation de la recherche et le contrôle scientifique et technique des opérations, sur le terrain et en post-fouille. Il assure également des surveillances de travaux et des sauvetages urgents. Dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle, il développe enfin des dispositifs pédagogiques destinés aux jeunes publics : documents, maquettes et ateliers, et organise tous les ans les journées nationales de l'archéologie.

Le service de l'État, pour l'instant principal opérateur lui-même de l'archéologie dans l'île, a vocation à coordonner cette nouvelle politique publique et animer un réseau opérationnel, qui implique déjà de nombreux partenaires : rectorat, établissements publics, collectivités, associations, entreprises et artisans spécialisés, universités, enseignants et étudiants, bénévoles et citoyens engagés. Il recueille l'engagement et la compétence des acteurs, veille à la cohérence et la complémentarité des actions.

## Archéologies programmée et préventive

Il existe deux types d'archéologie, qui ont les mêmes principes, méthodes et exigences, mais dont le fait générateur est différent. L'archéologie programmée a un objectif de recherche fondamentale, sur des sites dont l'existence n'est pas menacée, sauf par l'érosion naturelle ou un pillage éventuel. L'archéologie préventive concerne le patrimoine impacté par un projet d'aménagement. Elle a pour objectif de concilier les deux, en intervenant en amont des travaux, et en effectuant une sauvegarde par l'étude : c'est-à-dire en enregistrant sur le terrain toutes les informations sur des vestiges qui eux ne seront pas obligatoirement maintenus in situ. Il s'agit d'une archéologie professionnelle, réalisée par des opérateurs agréés, et financée par les aménageurs.





**Entretien avec Edouard Jacquot, conservateur régional de l'archéologie, Dac-oi**

### **Dans quelles conditions a été créé le service de l'archéologie de la direction des affaires culturelles - océan Indien ?**

La création du service a été obtenue par les services de l'Etat, grâce à la persévérance d'intellectuels et de militants qui avaient théorisé l'archéologie à La Réunion. Mais il restait encore à la mettre en pratique. Il fallait pour cela poser un cadre clair d'exercice de la discipline, c'était nécessaire, pas suffisant. Il fallait surtout des archéologues : j'ai eu la chance de trouver à mon arrivée de jeunes collègues, qui s'étaient formés à ce métier en métropole et revenaient dans l'île pour y mener des projets.



*Exploration archéologique de la vallée secrète, responsable Anne-Laure Dijoux / Université Paris 1*

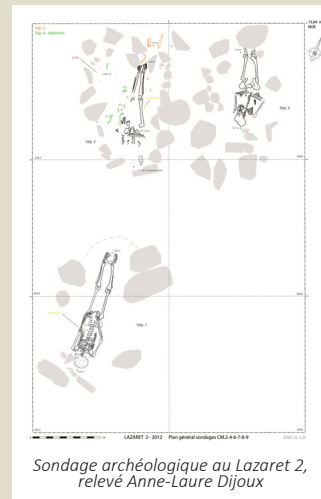
### **Quels sont les progrès accomplis depuis quatre ans à La Réunion ?**

Le plus important était de démontrer définitivement la légitimité de l'archéologie pour écrire l'histoire d'une île déjà connue par les textes et la tradition orale. L'exploration des Hauts à la recherche de traces de marronnage est un bel exemple de l'apport inédit du patrimoine archéologique à la connaissance du territoire lorsqu'il est abordé par des professionnels de terrain. Réalisées avec l'aide de la DAC-OI et du Parc national de La Réunion (PNR), dans le cadre d'une thèse de doctorat en archéologie à l'Université Paris 1, les fouilles de la Vallée secrète à Cilaos apportent ainsi pour la première fois des éléments directs et tangibles sur le quotidien des Marrons. L'opération du Cimetière marin de Saint-Paul, avec l'Université de La Réunion, a permis quant à elle d'identifier des sépultures d'esclaves présentant sur leur dentition des marques caractérisant leur culture d'origine. Celle du Lazaret 2 de la Grande Chaloupe, par le Conseil général, a documenté cet établissement de quarantaine et de soin, où sont passés nombre de migrants, et notamment de travailleurs engagés. Ce travail contribue aussi à réhabiliter des lieux de mémoire auparavant banalisés, voire dégradés.



### **La découverte d'ossements humains suscite régulièrement des débats, comment les archéologues appréhendent-ils ce sujet délicat ?**

L'archéologie funéraire est un domaine sensible et spécifique. De la même façon que l'on constitue des ossuaires pour réaffecter des emplacements dans les cimetières, la fouille d'une tombe est un acte technique et neutre. L'archéologie est en outre une démarche scientifique qui permet d'en savoir davantage sur la vie et la mort des populations qui nous ont précédées, enrichissant la connaissance de l'histoire de l'humanité. Elle s'attache à en sauvegarder la matérialité, sans interférer avec la spiritualité, dans un cadre laïque, et procède toujours avec éthique, dans le respect dû aux défunts. Elle tient cependant compte du contexte multiconfessionnel et culturel spécifique à La Réunion, en considérant l'émotion naturelle qui survient lorsque quelques générations seulement séparent la population vivante de ses ancêtres et d'un passé tourmenté. Des cérémonies œcuméniques de recueillement suivent ainsi régulièrement les découvertes, et la réinhumation des restes humains.



*Sondage archéologique au Lazaret 2, relevé Anne-Laure Dijoux*

### **Que deviennent donc les découvertes archéologiques à La Réunion ?**

Il n'y a pas de mystère en la matière. Tout d'abord il n'y a eu que très peu de recherches sérieuses depuis quarante ans qui ont engendré de véritables découvertes, la moitié ont eu lieu ces trois dernières années. Les mobiliers et prélèvements issus de ces opérations peuvent être conservés auprès du service de l'archéologie ou dans des musées de l'île. Certains doivent être restaurés ou analysés dans des laboratoires spécialisés. Ensuite la plupart des découvertes concernent simplement des objets modestes, sans valeur marchande, mais riches d'informations sur le temps passé et le quotidien des gens. Les archéologues ne collectionnent pas les reliques et les trésors, mais quand des monnaies ou des ossements sont dérobés, ils manquent tout autant au patrimoine. Enfin, certaines découvertes ont été faites anciennement, et le service de l'archéologie tente de les rassembler pour reconstituer leur histoire. D'autres n'ont pas été retrouvées faute de traçabilité.

C'est pourquoi il est justement important de laisser les archéologues travailler maintenant. Il ne s'agit pas d'une course, à qui s'emparera le plus vite de tant de trophées. Ces vestiges sont fragiles, il n'en reste déjà plus beaucoup... Le service de l'archéologie est chargé de leur protection, avec l'aide de chacune et de chacun. Pour paraphraser Antoine de Saint-Exupéry, et contrarier l'étymologie du mot, nous n'héritons pas seulement du patrimoine de nos ancêtres, nous l'empruntons aux générations futures.

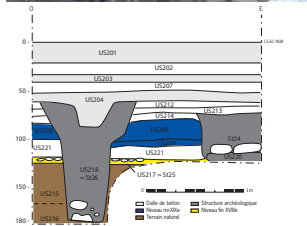
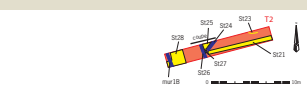


## Que font exactement les archéologues sur le terrain ?

Leur travail consiste précisément à mettre au jour les vestiges (objets, structures ou couches archéologiques), mais en enregistrant toutes les informations permettant d'expliquer leur origine, leur nature, leur fonction, leur localisation, leur datation, leur abandon, leur environnement... Ils les décrivent, les interprètent, tentent de comprendre leur organisation et leur enfouissement. Dégager et déchiffrer la terre et la pierre, c'est un métier. Les archéologues utilisent pour cela des outils qui vont du pinceau à la truelle, de la pelle classique à la pelle mécanique. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ces engins peuvent être maniés avec doigté, lorsque le chantier est dirigé par un professionnel de terrain. Les archéologues font enfin appel à d'autres spécialistes dans le cadre d'études pluridisciplinaires : historiens, géomorphologues, archéozoologues (pour la faune), paléobotanistes (pour la flore), mais aussi physiciens, restaurateurs du patrimoine, généticiens...

## Quelles sont les recherches en cours ou à venir ?

En archéologie préventive, elles accompagnent l'aménagement du territoire. L'île a un besoin d'équipement, que soutient de nombreuses politiques publiques, comme la construction de logements sociaux, la modernisation des réseaux de transport ou la rénovation des centres-villes. Dans la mesure où tout n'est pas sanctuarisé, il s'agit d'accompagner les choix des décideurs. Depuis 2012, La Réunion a enfin accès à ce précieux service public qu'est l'archéologie préventive. Après le diagnostic de la prison Juliette Dodu à Saint-Denis, qui a permis de retrouver les vestiges du bâtiment central du XVIII<sup>e</sup> siècle, et la fouille de Grand Fond à Saint-Gilles, qui a retrouvé des vestiges de la sucrerie, travaux confiés à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), des opérations ont été prescrites sur l'espace océan à Saint-Denis ou encore l'ancienne usine de Pierrefonds à Saint-Pierre. En archéologie programmée, l'amorce d'une cartographie des Hauts est réalisée de concert par la préfecture et le conseil régional. Elle combine l'imagerie aérienne grâce à la technologie lidar qui dessine un modèle numérique de terrain en trois dimensions et haute définition, et la prospection au sol à échelle humaine. Dans les Bas, notre projet actuel concerne les premiers peuplements, sur le site du Vieux Saint-Paul, terrain départemental dont l'étude sera pluriannuelle. Enfin, les prélèvements réalisés sur une «paléoforêt», dans le lit de la Rivière des Galets, par la Société Réunionnaise des Amis du Muséum, avec l'aide de la DAC-OI, du PNR et de l'ONF, permettra peut-être de remonter plus loin dans le temps, et d'étudier l'environnement premier de l'île.



Coupe archéologique à Juliette Dodu relevé Thomas Romon / INRAP

## Ressources documentaires

La DAC-OI produit une exposition et une série de documentaires baptisées "Archéologie australe", qui présentent les résultats des dernières opérations archéologiques dans l'océan Indien (La Réunion, Mayotte, Terres australes et antarctiques françaises). Les documents numériques sont disponibles gratuitement sur simple demande auprès du service de l'archéologie.

A l'occasion des journées nationales de l'archéologie organisées en 2014 à La Réunion et à Mayotte, les services des ministères de la Culture et de la Communication et de l'Education nationale inaugurent la première mallette pédagogique consacrée à l'archéologie dans l'océan Indien. Elle concerne des perles médiévales découvertes à Mayotte.

Sortis en mai 2014 aux éditions La Découverte, les actes du colloque Archéologie de l'esclavage colonial, organisé en 2012 à Paris par l'INRAP, le musée du Quai Branly et le Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage, présentent notamment les recherches réalisées dans ce domaine à La Réunion.

## La DAC-OI

La Direction des affaires culturelles - océan Indien (DAC-OI) est chargée, sous l'autorité du préfet, d'apporter la vision de l'Etat aux défis culturels de l'île : l'accès de la jeunesse à la culture, le rééquilibrage du territoire, l'ouverture sur les ailleurs, l'exigence d'excellence au service de la démocratisation culturelle et de l'emploi culturel, et la recherche de stratégies cohérentes et complémentaires entre tous ses partenaires.

Son action se décline dans plusieurs domaines de compétence :

- le pôle des patrimoines qui exerce les missions régaliennes pour l'architecture, les monuments historiques, l'archéologie, les musées ;
- la création artistique, que la DAC-OI soutient et accompagne dans les secteurs des arts plastiques, du cinéma, du spectacle vivant : la musique, la danse, la théâtre ;
- le livre, la lecture publique, la langue française et les langues régionales ;
- l'éducation artistique et culturelle, grande priorité du ministère de la Culture et de la Communication.

DAC-OI – 23 rue LaBourdonnais - CS 71045 - 97404 Saint-Denis cédex | Tél.: 02 62 21 91 71 - Tlc. : 02 26 41 61 93 | Mél.: la-reunion@culture.gouv.fr www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/DAC-OI

*Par convention, la DAC-OI travaille également auprès du préfet de Mayotte et du préfet administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF). Le Département de recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM) est quant à lui compétent sur tout le domaine public maritime.*